



CCAS - Ville de Merignac

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Session ordinaire – Séance du 11 AVRIL 2024

**Délibération n° 2024_034
CONVENTION TERRE ET OCEAN ANNEE 2024 – DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 5 avril 2024 par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Kubilay ERTEKIN, Ghislaine BOUVIER, Arnaud ARFEUILLE,

EXCUSÉS : 5

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Hélène MAZEIRAUD-PERON, , Emilie MARCHES, , Pierre MAGE (Procuration à Jacques NAU), Marie-Ange CHAUSSOY (Procuration à Michèle BOURGEON).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jacques NAU

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que :

Madame CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du CCAS, rappelle aux membres que les conférences et sorties réalisées en partenariat avec l'association Terre et Océan s'adressent aux personnes âgées de 60 ans et plus, résidant sur la commune de Mérignac et inscrites sur le fichier Animations Séniors du CCAS.

Les conférences et les sorties abordent des thématiques en lien avec l'environnement ancrées sur le Département et la Région. Les sujets, lieux ou évènements abordés en conférence, sont souvent repris lors des sorties.

Les participants s'acquittent directement auprès de l'association de Terre & Océan d'un tarif compris entre 16 € et 19 €.

Le coût pour le CCAS se répartit ainsi :

- Tarif pour une conférence : 222 €. Ce tarif comprend l'organisation, la participation du médiateur Terre et Océan et de l'intervenant selon le thème,
- La location du car auprès de la société PULLMAN D'AQUITAINE Mérignac pour les sorties (le prix varie en fonction du kilométrage, soit environ 600 €)

Les crédits seront inscrits au chapitre 011 - article 6188

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- signer avec l'association Terre et Océan, la convention de partenariat pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
- signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par **12** voix **Pour**

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 11 avril 2024

Jacques NAU
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.